

## Politique de vaccination obligatoire contre la Covid-19

La Société « 2021 Canada Games Host Society Inc. » s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses employés et bénévoles et de tout autre intervenant qui travaille, ou visite ses locaux. La santé et la sécurité de tous ces intéressés reposent sur la cohérence du comportement à l'égard de cet engagement en matière de sécurité à l'échelle de l'organisation. La Société hôte a établi des protocoles pour la santé et sécurité selon les autorités de la santé publique et les annonces provinciales afin de protéger toute personne qui travaille ou qui visite tout emplacement de la Société hôte. Afin de soutenir l'application de ces protocoles, la Société hôte a mis en œuvre une politique de vaccination obligatoire à l'échelle de l'organisation, comme suit :

### 1. Objectif

Cette Politique a été élaborée en réponse à la pandémie de COVID-19 dans le but de maintenir la santé et la sécurité de tous les intervenants de la Société hôte qui dirigent les travaux de l'organisation sur tous ses emplacements.

### 2. Politique

Cette Politique exige que tous les employés, directeurs de conseil, membres de comités, bénévoles, clients, visiteurs, invités et contractuels qui font affaire, sur place, avec la Société hôte et qui exécutent des travaux sanctionnés par l'organisation doivent fournir une preuve de vaccination complète (2 doses reçues au moins 14 jours calendaires avant) suite à l'obtention d'une série de vaccins contre la COVID-19, approuvés par Santé Canada et en cours de validité à compter du 22 septembre 2021, selon les exigences législatives provinciales pertinentes.

### 3. Application

Cette politique s'applique à tous les employés, directeurs de conseil, membres de comités, bénévoles, clients et contractuels (qualifiés d'intervenants) qui font affaire, sur place, avec la Société hôte, sauf indication contraire.

### 4. Obligations

La Société hôte respectera les lois et directives appliquées par la Santé publique de la région de Niagara, le gouvernement de l'Ontario, le Code des droits de la personne de l'Ontario, la Loi sur les normes d'emploi ainsi que toute autre autorité en matière de santé et sécurité au travail.

### 4. Exemptions

Les exemptions pour la vaccination contre la COVID-19 seront envisageables pour des raisons médicales ou de convictions fondées sur la religion/croyance, tel que défini dans le Code des droits de la personne de l'Ontario.

Dans le contexte de la présente Politique, lorsque l'exemption pour la vaccination contre la COVID-19 a été validée et approuvée, la Société hôte examinera les différentes options d'accommodement selon le type de travail assigné à l'employé ou selon le rôle assigné au bénévole. Un plan d'accommodement sera considéré afin de déterminer les alternatives

## NIAGARA 2022 CANADA SUMMER GAMES | JEUX D'ÉTÉ DU CANADA NIAGARA 2022

disponibles; cet accommodement ne doit pas constituer un « préjudice injustifié », tel que défini dans le Code des droits de la personne de l'Ontario. La Société hôte se réserve le droit, à son entière discrétion, d'accommoder un intervenant exempté quant à la raison et la modalité de l'accommodement par des mesures autre que l'accès direct au milieu de travail. Ces mesures seront déterminées, au cas, par cas.

Les demandes d'exemptions seront étudiées de manière confidentielle par le président - directeur général (PDG) et le cadre supérieur des Ressources humaines et culture, sur présentation d'un formulaire complété, soit, l'exemption pour des raisons médicales ou l'exemption pour des raisons fondées sur la religion/croyance.

Selon que la demande provient d'un bénévole affecté à la planification avant les Jeux ou d'un bénévole qui sera en fonction pendant la tenue des Jeux, le président du Comité des services des Jeux sera aussi consulté. La Société hôte se réserve le droit de demander aux spécialistes médicaux et/ou juridiques appropriés de passer en revue les formulaires reçus. Dans le cas d'une exemption en raison de la religion/croyance, la Société hôte se réserve le droit d'effectuer les vérifications nécessaires afin de valider la demande d'exemption en raison de la religion/croyance.

Seuls les intervenants ayant obtenu une exemption approuvée feront l'objet d'accommodement; cet accommodement ne doit pas constituer un « préjudice injustifié », tel que défini dans le Code des droits de la personne de l'Ontario. Dans certains cas, cela peut s'avérer impossible. Pour les personnes ayant obtenu une exemption, le travail sur place n'est pas garanti et dépendra de l'état de la pandémie, du taux d'efficacité du vaccin et du rôle et des responsabilités assignés à l'intervenant. L'exemption et l'accommodement ne s'appliqueront pas aux contractuels, aux visiteurs et aux invités qui feront affaire, sur place, sur les lieux désignés de la Société hôte.

### **5. Les sites désignés de la Société hôte**

Aux fins de cette Politique et de ses procédures connexes, les endroits désignés de la Société hôte comprennent : les endroits détenus, loués, occupés ou utilisés par la Société hôte y compris les espaces de bureaux et d'entrepôts, les sites de compétition, les sites non destinés à la compétition ou tout autre lieu de rencontre ou lieu de travail identifiés par la Société hôte y compris les hôtels, les lieux de réunion, les espaces événementiels, les véhicules de transport de groupes (Voir l'Annexe A).

### **6. Modification de la Politique**

Les recommandations de santé publique au sujet des personnes entièrement vaccinées, partiellement vaccinées et non vaccinées peuvent continuer à évoluer et peuvent influencer cette politique ainsi que d'autres politiques ou procédures. Toute modification de cette politique sera largement communiquée dans les plus brefs délais.

## NIAGARA 2022 CANADA SUMMER GAMES | JEUX D'ÉTÉ DU CANADA NIAGARA 2022

Toutes modifications législatives sur les mesures et exigences qui améliorent ou accroissent la responsabilité de la Société hôtesse, l'emporteront sur tous les éléments de cette Politique et seront en vigueur tel que stipulé dans la législation, quitte à effectuer la mise à jour de cette Politique.

### **7. Contractuels**

Les contractuels qui choisissent de ne pas se faire entièrement vaccinés n'auront pas accès aux sites de la Société hôtesse. Les contractuels doivent confirmer que tous leurs employés qui entrent sur les sites de la Société hôtesse ont été entièrement vaccinés. Les personnes qui ne sont pas entièrement vaccinées se verront refuser l'accès. Le fait d'envoyer un employé qui n'est pas entièrement vacciné sur un site de la Société hôtesse peut constituer un motif d'annulation du contrat avec ce contractuel.

### **8. Visiteurs et invités**

Les visiteurs et invités sur tous les sites de la Société hôtesse doivent se conformer aux protocoles de sécurité en vigueur, dès leur arrivée, y compris le port du masque/vêtement couvrant le visage pour la durée de leur visite. Les visiteurs et invités doivent aussi se laver les mains et compléter une déclaration à leur arrivée.

[Annexe A: Liste des lieux de la Société hôtesse](#)

## Formulaire de déclaration pour la vaccination à la COVID-19

À titre d'employé ou de bénévole de la Société hôtesse aux Jeux d'été du Canada Niagara 2022 qui travaillera sur place sur l'un des sites de la Société hôtesse :

\_\_ J'atteste que je suis une personne entièrement vaccinée contre la COVID-19 (une personne entièrement vaccinée est une personne qui a reçu sa deuxième dose depuis plus de 14 jours, d'une série de deux vaccins approuvés par Santé Canada ou une combinaison de vaccins approuvés par Santé Canada). Voir le filigrane en pièce jointe comme preuve de vaccination.

\_\_ Actuellement, je ne rencontre pas les exigences provinciales pour la vaccination complète contre la COVID-19 mais je serai une personne entièrement vaccinée, +14 jours post-vaccination en date des 28 jours de la signature de ce formulaire. À cette date, je pourrai fournir un filigrane comme preuve de mon statut de vacciné et je signerai un nouveau formulaire indiquant que la vaccination est complète.

\_\_ Je n'ai pas l'intention de recevoir la vaccination contre la COVID-19 pour des raisons médicales ou de croyances religieuses. Vous trouverez en pièce jointe, mon formulaire d'exemption médicale ou en raison de religion ou de croyance.

\_\_ Je n'ai pas l'intention d'obtenir la vaccination contre la COVID-19 par choix personnel. (Un représentant de la Société hôtesse communiquera avec vous au sujet des prochaines étapes).

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom de famille : \_\_\_\_\_

Titre/Poste avec la Société hôtesse \_\_\_\_\_

Signé : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Témoin : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Signature du témoin: \_\_\_\_\_

## Formulaire d'exemption médicale pour la vaccination contre la COVID-19

Afin de protéger la santé et la sécurité de la Société hôtesse et de ses intervenants, l'organisation impose la vaccination contre la COVID-19 comme condition d'accès sur les lieux de travail, pour tous les intervenants qui font affaire sur les lieux de la Société hôtesse. La Société hôtesse évaluera les demandes d'exemption présentées par les intervenants pour des raisons médicales, selon le risque de blessure importante et/ou d'invalidité et selon la Politique de vaccination obligatoire de la Société hôtesse.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT :

- Les demandes d'exemption pour des raisons médicales seront considérées sur présentation d'un formulaire de demande dûment complété.
- L'exemption médicale peut être accordée sur présentation de la documentation requise, signée et certifiée par un spécialiste médical agréé.
- L'émission et la durée de l'exemption est à la seule discrétion de la Société hôtesse
- Afin de continuer de protéger la santé et la sécurité de la communauté et, à la seule discrétion de la Société hôtesse, les intervenants ayant obtenu l'exemption au vaccin pourraient faire l'objet d'accommodement par des mesures autre que l'accès direct aux lieux de la Société hôtesse. L'entrée sur un lieu n'est pas garantie.
- Les personnes seront informées de la décision sur l'exemption par écrit, par courriel; une copie sera envoyée au gestionnaire concerné et/ou à un agent de liaison.
- Les formulaires incomplets de demande d'exemption ne seront pas considérés.
- Toutes demandes seront examinées de manière confidentielle par le président-directeur général (PDG) et le cadre supérieur des Ressources humaines et culture de la Société hôtesse; leur décision sera finale et sans appel. La Société hôtesse se réserve le droit de demander aux spécialistes médicaux et/ou juridiques appropriés ou tiers administrateur de passer en revue les formulaires reçus.
- Les personnes peuvent présenter une nouvelle demande si de nouveaux documents ou renseignements sont mis à disposition.

## NIAGARA 2022 CANADA SUMMER GAMES | JEUX D'ÉTÉ DU CANADA NIAGARA 2022

### Section 1: FORMULAIRE DE DEMANDE

Balayez et téléchargez votre formulaire de demande dûment complété à [kvlaar@2022canadagames.ca](mailto:kvlaar@2022canadagames.ca):

Prénom et nom de famille: \_\_\_\_\_

Titre/Poste/Organisation: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Doit travailler sur un site de la Société hôtesse – indiquez la raison et les dates :

\_\_\_\_\_

Veillez confirmer que vous avez lu les énoncés suivants en apposant vos initiales à côté des mentions correspondantes :

\_\_\_ J'autorise mon spécialiste médical agréé à fournir les renseignements demandés sur ce formulaire et aussi à partager les renseignements à l'appui de l'exemption et, au besoin, à fournir des renseignements additionnels relatifs à mon exemption.

\_\_\_ J'autorise le président-directeur général (PDG) et le cadre supérieur, Relations humaines et culture de la Société hôtesse à revoir cette demande et, au besoin, à communiquer avec mon spécialiste médical agréé afin d'obtenir des renseignements additionnels au sujet de mon exemption.

\_\_\_ Je certifie que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et complets en date de cette demande. Je comprends que je peux faire l'objet de mesures disciplinaires allant jusqu'à la perte de mon emploi/cessation de ma relation de travail avec la Société hôtesse si les renseignements fournis à l'appui de cet exemption s'avèrent faux ou trompeurs.

## NIAGARA 2022 CANADA SUMMER GAMES | JEUX D'ÉTÉ DU CANADA NIAGARA 2022

### Section 2: COMPLÉTÉE PAR UN MÉDECIN SPÉCIALISTE AGRÉÉ

Afin de protéger la santé et la sécurité de la Société hôtesse des Jeux du Canada 2021, l'organisation exige la vaccination contre la COVID-19 pour toute personne qui travaille ou fait affaire sur tous les lieux désignés de la Société hôtesse.

Prénom et nom de famille du demandeur d'exemption :

---

demande l'exemption médicale pour le vaccin contre la COVID-19; veuillez offrir une explication (en français ou en anglais), ci-dessous, des contrindications médicales qui empêchent la personne désignée ci-dessus de recevoir le vaccin contre la COVID-19.

### EXPLICATION :

### Section 3: CERTIFICATION

Je certifie que dans le cas de \_\_\_\_\_ (prénom et nom de famille de la personne demandant l'exemption),  
les contrindications s'imposent et j'appuie la demande d'exemption médicale pour la vaccination contre la COVID-19 tel que stipulé dans les exigences de la Société hôtesse des Jeux du Canada 2021.



## NIAGARA 2022 CANADA SUMMER GAMES | JEUX D'ÉTÉ DU CANADA NIAGARA 2022

### RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉDECIN SPÉCIALISTE AGRÉÉ

Nom: \_\_\_\_\_

Spécialité: \_\_\_\_\_

Numéro de permis: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom de l'organisme de santé affilié: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Courriel:  
\_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

*L'information personnelle sur la santé, y compris les attestations et les autres preuves de vaccination, recueillies par la Société hôtesse seront classées selon la Politique de confidentialité de la Société hôtesse.*



## **Formulaire d'exemption pour la vaccination contre la COVID-19 en raison de religion ou de croyances**

Afin de protéger la santé et la sécurité de la Société hôtesse des Jeux du Canada 2021, l'organisation exige la vaccination contre la COVID-19 pour toute personne qui travaille ou fait affaire sur tous les lieux désignés de la Société hôtesse. La Société hôtesse évaluera les demandes d'exemption provenant des intervenants basées sur la religion ou les croyances qui s'opposent à la Politique de vaccination obligatoire contre la Covid-19 de la Société hôtesse.

### **VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT:**

- Les demandes d'exemption pour des raisons de religion/croyances seront considérées sur présentation d'un formulaire de demande dûment complété.
- L'exemption en raison de religion/croyances peut être accordée sur présentation de la documentation requise, signée et certifiée par un leader religieux.
- L'émission et la durée de l'exemption est à la seule discrétion de la Société hôtesse.
- Afin de continuer de protéger la santé et la sécurité de la communauté et, à la seule discrétion de la Société hôtesse, les intervenants ayant obtenu l'exemption au vaccin pourraient faire l'objet d'accommodement par des mesures autre que l'accès direct aux lieux de la Société hôtesse. L'entrée sur un lieu n'est pas garantie.
- Les personnes seront informées de la décision sur l'exemption par écrit, par courriel; une copie sera envoyée au gestionnaire concerné et/ou à un agent de liaison.
- Les formulaires incomplets de demande d'exemption ne seront pas considérés.
- Toutes demandes seront examinées de manière confidentielle par le président-directeur général (PDG) et le cadre supérieur des Ressources humaines et culture de la Société hôtesse; leur décision sera finale et sans appel. La Société hôtesse se réserve le droit de demander aux spécialistes juridiques ou tiers administrateur de passer en revue les formulaires reçus.
- Les personnes peuvent présenter une nouvelle demande si de nouveaux documents ou renseignements sont mis à disposition.

## NIAGARA 2022 CANADA SUMMER GAMES | JEUX D'ÉTÉ DU CANADA NIAGARA 2022

### Section 1: FORMULAIRE DE DEMANDE

Balayez et téléchargez votre formulaire de demande dûment rempli à [kvlaar@2022canadagames.ca](mailto:kvlaar@2022canadagames.ca):

Prénom et nom de famille: \_\_\_\_\_

Titre/Poste/Organisation: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Doit travailler sur un site de la Société hôtesse; indiquez la raison et les dates :

\_\_\_\_\_

Veillez confirmer que vous avez lu les énoncés suivants en apposant vos initiales à côté des mentions correspondantes:

\_\_\_ J'autorise mon chef religieux à fournir les renseignements demandés sur ce formulaire et aussi à partager les renseignements à l'appui de l'exemption et, au besoin, à fournir des renseignements additionnels relatifs à mon exemption.

\_\_\_ J'autorise le président-directeur général (PDG) et le cadre supérieur, Relations humaines et culture de la Société hôtesse à revoir cette demande et, au besoin, à communiquer avec mon chef religieux afin d'obtenir des renseignements additionnels au sujet de mon exemption.

\_\_\_ Je certifie que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et complets en date de cette demande. Je comprends que je peux faire l'objet de mesures disciplinaires allant jusqu'à la perte de mon emploi si les renseignements fournis à l'appui de cet exemption sont faux ou trompeurs. Veuillez expliquer en détail le motif de votre demande d'exemption pour raison de croyance/religion :

## NIAGARA 2022 CANADA SUMMER GAMES | JEUX D'ÉTÉ DU CANADA NIAGARA 2022

### Section 2: COMPLÉTÉ PAR UN CHEF RELIGIEUX

Afin de protéger la santé et la sécurité de ses intervenants, la Société hôte impose la vaccination contre la COVID-19 comme condition pour travailler ou faire affaire sur tous ses lieux, à partir du 22 septembre 2021.

Nom complet \_\_\_\_\_ demande l'exemption à la vaccination contre la COVID-19 en raison de religion/croyance.

VEUILLEZ OFFRIR UNE EXPLICATION, EN ANGLAIS OU EN FRANÇAIS, SUR CHACUN DES ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS CI-DESSOUS :

1. Les fondements de la religion ou des croyances du demandeur qui s'opposent à la vaccination contre la COVID-19.

2. Depuis quand le demandeur est-il un adepte de cette religion ou de ces croyances?

3. Depuis quand le demandeur participe-t-il aux services et paie les frais et cotisations qui s'appliquent?

4. Tout autre information pertinente.

## NIAGARA 2022 CANADA SUMMER GAMES | JEUX D'ÉTÉ DU CANADA NIAGARA 2022

### Section 3: CERTIFICATION

Je certifie que dans le cas de (Prénom et nom de famille du demandeur) : \_\_\_\_\_, sa religion/croyances s'opposent à la vaccination et j'appuie sa demande d'exemption pour la vaccination contre la COVID-19 en raison de sa religion/croyances tel que stipulé dans les exigences de la Société hôtesse des Jeux du Canada 2021.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE CHEF RELIGIEUX

Nom du chef religieux: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Nom de l'organisation religieuse :

\_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Courriel:

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Annexe A – Politique de vaccination obligatoire contre la COVID-19  
Listes des lieux désignés de la Société hôte**

**Bureau chef de la Société hôte des Jeux du Canada 2021**

25, promenade Corporate Park Drive, unité 310  
St. Catharines, ON  
L2S 3W2

**Centre de bénévolat Meridian**

221, av. Glendale  
St. Catharines, ON  
L2T 2K9

**Parc des Jeux du Canada**

1813, Sir Isaac Brock Way  
Thorold, ON  
L2V 4Y6

**Entrepôt de la Société hôte des Jeux du Canada 2021**

250, rue Martindale  
St. Catharines, ON  
L2S 0B2

**Sites de compétition et les sites non destinés à la compétition** (tel qu'indiqué sur le site Web)

**Tout autre site destiné aux activités organisationnelles** (p.ex. : lieu de rencontre ou lieu de travail identifiés par la Société hôte y compris les hôtels, les lieux de réunion, les espaces événementiels, les véhicules de transport de groupes)